

# PLAN D'ACTION COLLABORATIVE

Il est rare qu'un seul programme soit en mesure de fournir des services inclusifs spécifiques qui répondent à l'ensemble des différents besoins des clients. Il est nécessaire de créer des collaborations entre les communautés et l'État si l'on veut satisfaire au mieux les personnes dans le besoin. Avant de terminer ce guide, il peut être utile de mentionner les **feuilles de conseils** destinées aux prestataires de services liés à la violence domestique (DV) et au VIH/SIDA ainsi que le **guide des partenariats réussis** figurant dans la boîte à outils Positively Safe, qui permettent d'obtenir des informations sur les bonnes pratiques à développer dans le cadre des partenariats de collaboration. Une fois que vous aurez terminé ce guide, vos organisations pourront également envisager de signer un mémorandum d'entente (MOU) pour officialiser votre partenariat. Vous trouverez un **modèle de MOU** dans la boîte à outils Positively Safe.

Ce plan d'action est un guide pour la création de partenariats de collaboration visant à mettre en œuvre des pratiques prometteuses dans le cadre de la lutte intersectionnelle contre la violence domestique et le VIH/SIDA. Ce plan représente l'engagement que prend votre organisation à l'égard de la création d'une collaboration réussie. Prenez quelques minutes avec nous pour compléter ce qui suit.

**Dans les \_\_\_\_\_ prochains jours, nous prendrons les mesures suivantes en vue d'un partenariat de collaboration.**

Nom de l'organisation 1 : \_\_\_\_\_

Personne à contacter dans l'organisation 1 : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation 2 : \_\_\_\_\_

Personne à contacter dans l'organisation 2 : \_\_\_\_\_

## **QUESTION/PROBLÈME QUE NOUS ALLONS TRAITER**

Ceci vous aidera à cibler votre mission, vos objectifs et vos étapes d'action.

Question/problème : \_\_\_\_\_

## ÉNONCÉ DE LA MISSION

---

L'énoncé de la mission (et/ou de la vision) vise à décrire dans les grandes lignes et avec concision l'objectif que vous poursuivez avec la création d'un plan d'action pour résoudre le problème. Il ne fixe pas les tâches spécifiques que l'organisation accomplira, mais dépeint plutôt la nature du problème et la façon dont il sera traité dans son ensemble.

## PRINCIPES COMMUNS

---

L'identification de principes communs peut aider à définir l'orientation du partenariat de collaboration. Les principes sont constitués par les opinions, les valeurs et les pratiques inhérentes au travail de chaque organisation. Puisque chaque organisation est engagée dans un travail de changement de système et de soutien, il y a forcément des principes communs. Ces principes peuvent également orienter les rôles de leadership au sein de la collaboration.

## OBJECTIFS

---

Les objectifs expliquent exactement quelles seront les tâches à accomplir pour remplir la mission. Gardez bien à l'esprit que des objectifs efficaces sont : (1) clairs (c'est-à-dire qu'ils répondent aux questions qui, quoi, où et quand), (2) tournés vers l'action, et (3) directement liés au problème. *Il n'est pas nécessaire d'avoir trois objectifs.*

1)

2)

3)

## ÉTAPES D'ACTION

---

Les étapes d'action expliquent en détail le plan donnant vie à la collaboration qui conduira à la réalisation des objectifs et de la mission. Pour développer les étapes d'action, il faut tout d'abord dresser une liste des solutions/activités envisageables. Par exemple, une solution envisageable peut consister à créer un espace où une personne qui lutte contre la violence domestique sera présente chaque semaine dans l'organisation de lutte contre le VIH. Les étapes de l'action seront ce qui doit être fait pour concrétiser cette solution.

Solutions/activités envisageables :

1)

2)

3)

4)

Étape 1 de l'action : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

Étape 2 de l'action : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

Étape 3 de l'action : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

Étape 4 de l'action : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

## **ATTENTES ET ACCORDS DE COLLABORATION**

---

Avant de commencer officiellement à travailler ensemble, il est essentiel de fixer des attentes pour gagner et préserver la confiance. Les attentes et les accords qui accompagnent la collaboration varient mais peuvent inclure la réactivité aux e-mails/appels, le respect des délais, l'engagement à tenir des réunions régulières, les méthodes de communication, le partage des ressources, etc. Cette section vous permet de définir les attentes qui obligent chaque organisation partenaire à respecter cet accord dans son ensemble.

\*Si vous n'êtes pas le/la décisionnaire de votre organisation, veuillez à présenter votre plan d'action aux décideurs de votre organisation afin de leur expliquer l'importance de cette collaboration et la manière dont elle aidera les victimes de violence domestique et les personnes vivant avec le VIH.

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(Organisation 1)

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(Organisation 2)